Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies

Les actions AFDET financées par le versement de votre solde de taxe d'Apprentissage

2026, l'année du mentorat

L'année 2026 sera l'année du mentorat. En nous versant votre solde de taxe d'apprentissage, vous nous aiderez à développer le mentorat. Sur un plan opérationnel, le mentorat consiste en la mise en relation d'un jeune en demande de conseil et d'assistance avec un adulte en exercice professionnel afin de faciliter son développement personnel et professionnel. Outre votre soutien financier, votre entreprise peut trouver bénéfice à s'investir dans ce projet par l'entremise de ses salariés. Le mentor, par le conseil bienveillant qu'il dispense au mentoré fera mieux connaitre votre entreprise, votre secteur professionnel.

Une disponibilité envers ses partenaires

Auprès des entreprise et structures de formation dans un objectif de facilitation des rencontres

Une revue « Avenirs professionnels »

Disponible dans sa version papier sur abonnement et bientôt gracieusement en diffusion numérique. Vous pouvez consulter nos archives.

Une communication numérique

- ✓ https://www.afdetfrance.org/

Des objectifs « lisibles »

- ✓ **Promouvoir** les métiers en tension et les métiers d'avenir.
- ✓ **Accompagner** les jeunes dans la découverte du monde professionnel et éclairer leurs choix d'orientation.
- ✓ **Contribuer** à l'intégration des jeunes dans l'entreprise.
- ✓ **Valoriser** les formations professionnelles et technologiques pour former les professionnels de demain.
- ✓ **Œuvrer** à la promotion de parcours de formation adaptés aux jeunes et aux besoins des entreprises.

Association française pour le développement de l'enseignement technique
Reconnue d'utilité publique - O.N.G. auprès des Nations Unies

L'AFDET c'est

- ✓ **Une Association Reconnue d'Utilité Publique** (ARUP) et considérée par l'ONU comme une organisation non gouvernementale (ONG)
- ✓ **Un agrément du Ministère de l'Éducation Nationale** au titre de « Association complémentaire de l'enseignement public »
- ✓ **Une relation étroite** avec les services du Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion.
- ✓ **Une couverture nationale** avec un réseau de « Sections territoriales » regroupées en « Comités régionaux » agissant au plus près des acteurs de terrain et institutions publiques.
- ✓ **Un lien de dialogue et d'échange** reconnu entre le monde de la formation et le monde économique (conférences, colloques, etc.)

Pour soutenir les actions de l'AFDET au-delà du versement de la taxe d'apprentissage et agir à nos côtés

- ✓ Votre entreprise peut devenir membre de l'AFDET en qualité de personne morale, cliquez ici
- ✓ Vous-même, pouvez devenir membre de l'AFDET en qualité de personne physique, cliquez ici

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à joindre :
information@afdet.org – 01 42 74 00 64

L'AFDET, reconnue d'utilité publique, est une association figurant sur une liste établie par Arrêté des ministres chargés de l'éducation nationale et de la formation professionnelle, agissant au plan national pour la promotion et la formation professionnelle initiale et des métiers. Cette liste est établie pour trois ans.
(Article L6241-5 loi du 5 septembre 2018 et arrêté du 29 décembre 2019)